



RENONCEMENT À LA PROPRIÉTÉ D'UN ANIMAL

L'acceptation du renoncement à la propriété d'un animal au profit de la SPA Martinique, implique que l'ancien propriétaire n'a plus aucun droit sur l'animal. **La SPA Martinique devient alors le propriétaire exclusif de cet animal** et en dispose dans l'intérêt de l'animal et dans l'intérêt général.

Pour tout renoncement de propriété, il est demandé le versement d'une participation financière destinée au bon fonctionnement du refuge, particulièrement pour l'entretien des animaux dans les meilleures conditions possibles. Le montant de cette participation est établi en fonction notamment de l'espèce, de la condition physiologique de l'animal.

NB : au cas où vous seriez dans une situation de grande difficulté financière, votre animal pourra être accueilli selon vos possibilités.

NOM ET PRENOM DU PROPRIÉTAIRE :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

ANIMAL LAISSÉ AU REFUGE

NOMBRE :

RACE : ROBE : AGE : SEXE : POILS :

NOM : N° IDENTIFICATION :

RAISONS DU RENONCEMENT

VOTRE CHIEN A-T-IL DÉJÀ MORDU QUELQU'UN :

OUI NON

POURQUOI :

DATE :

SIGNATURE